

GUIDE TECHNIQUE DE PROCÉDURE PARTICULIÈRE DE RECRUTEMENT EN FILIÈRE DES MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

Le processus de recrutement se déroule en 3 étapes :

- 1ère étape : validation de projet (examen d'un dossier et entretien individuel)
- 2ème étape : attribution d'un bonus
- 3ème étape : saisie du vœu d'affectation

1ère étape : Validation de projet

Les candidats doivent se faire connaître auprès de leur établissement pour qu'un dossier soit instruit.

Le dossier est à télécharger sur le site **du lycée Jean Moulin** puis à compléter par l'établissement d'origine et la famille.

Les établissements transmettront les dossiers pour le **mardi 2 mai 2023** au plus tard, au lycée Jean Moulin avec les documents annexes **uniquement par mail** à l'adresse suivante :

ce.0590185f@ac-lille.fr

Entre le **mardi 9 mai et le lundi 22 mai 2023**, nous inviterons tous les élèves à un entretien d'information et de motivation afin de nous permettre de vérifier la cohérence du projet.

L'entretien de motivation se déroulera toujours dans l'établissement du vœu N°1.

2ème étape : Attribution d'un bonus

Pour chaque jeune, une recommandation de la commission relative à la pertinence du projet sera transmise au chef d'établissement d'origine le 1er juin afin d'être communiquée à l'élève et à ses parents.

Cette recommandation peut prendre deux formes :

- soit la formation est « **conseillée** » si le projet de l'élève est cohérent ; dans ce cas, cet avis est donné indépendamment des places disponibles, il donnera lieu à l'attribution d'un bonus qui sera appliqué si l'élève formule effectivement ce vœu dans AFFELNET ;
- soit la formation est « **déconseillée** » si le projet de l'élève est jugé peu réaliste ; dans ce cas, l'établissement d'origine veillera à accompagner l'élève dans la construction d'un projet de formation plus adapté.

3ème étape : Formulation du vœu d'affectation

L'élève qui souhaite poursuivre dans la formation doit en faire le vœu ; celui-ci sera saisi par la famille de l'élève dans le Téléservice Affectation via l'ENT ou par l'établissement d'origine dans AFFELNET.

En aucun cas, cette phase ne constitue un pré-recrutement : un avis conseillé ne vaut pas affectation définitive.

Si l'élève est affecté au lycée Jean Moulin alors nous prendrons attache de la famille afin qu'elle vienne retirer le dossier d'inscription fin juin.